



Nancy, le 13 février 2025

Restos du Cœur Grand-Est, Carsat Alsace-Moselle et Carsat Nord-Est : une convention en faveur d'un plein accès aux droits des plus démunis

Dans une volonté commune de lutte contre l'exclusion, la précarité, les situations de non-recours et les inégalités sociales de santé, et afin de promouvoir un égal accès aux droits, les [Restos du Cœur Grand-Est](#) et les [Carsat Alsace-Moselle](#) et [Carsat Nord-Est](#) ont signé le 12 décembre dernier une convention de partenariat pour une durée de 4 ans.

Cette convention régionale Grand Est, déclinaison de la convention cadre nationale entre la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse et l'Association Nationale des Restaurants du Cœur, définit les engagements des partenaires en faveur de la lutte contre la précarité et l'exclusion des personnes les plus fragiles, accueillies par les 11 associations départementales des Restaurants du Cœur de la région.

■ Les engagements des Carsat Alsace-Moselle et Nord-Est :

- Information et sensibilisation des bénévoles référents locaux des Restos du Cœur sur les offres de services.
- Canaux de contacts privilégiés pour l'orientation des situations complexes des personnes fragiles.
- Accompagnement de la désinsertion professionnelle et sécurisation des parcours en santé.
- Information sur la publication des appels à projets et les dispositifs de soutien pour la prévention des risques professionnels.
- Promotion du bénévolat auprès des salariés et des retraités.

■ Les engagements des Restos du Cœur du Grand-Est :

- Détection des situations de non-recours aux droits.
- Soutien des personnes dans leurs démarches.
- Orientation des personnes fragiles vers les canaux de contacts privilégiés en cas de rupture de ressources ou de besoin d'aide ou d'accompagnement social.
- Organisation d'actions collectives de prévention et/ou de lien social susceptibles d'être soutenues par les caisses.
- Promotion du bénévolat et du [Programme ICOPE](#) de préservation du capital santé de l'OMS auprès des personnes âgées.

Le partenariat vaut pour toutes les structures des Restaurants du Cœur du Grand-Est, les centres d'activités (fixes et itinérants), les structures d'insertion par l'emploi et de veille sociale, d'hébergement et de logement. Une attention particulière sera accordée aux seniors (à partir de 55 ans), aux personnes rencontrant des difficultés d'accès aux droits et aux soins, et aux assurés en situation de désinsertion professionnelle.

Les Restos du Cœur du Grand-Est ont accueilli près de 8 000 personnes de plus de 60 ans lors de leur dernière campagne. En 2017, la Cnav estimait que 28 % des assurés ne faisaient pas valoir, ou seulement en partie, leurs droits à la retraite (Source : Cnav, Prisme 2020). Ce non-recours peut s'expliquer par un manque d'information ou par la complexité des démarches administratives. Pour les personnes en situation de vulnérabilité, ces obstacles peuvent être encore plus difficiles à surmonter. Ce partenariat vise à repérer ces situations grâce à l'engagement des bénévoles des Restos du Cœur et à faciliter leur résolution en s'appuyant sur des liens renforcés avec les Carsat, ouvrant ainsi la voie à une amélioration des conditions de vie des personnes concernées.

■ Contacts presse

Restos du Cœur Grand-Est :	auore.viguiet@restosducoeur.org	07.62.59.56.83
Carsat Alsace-Moselle :	sophie.lebru@carsat-am.fr	03.88.65.22.11
Carsat Nord-Est :	corinne.querin@carsat-nordest.fr	03.83.34.15.74

A propos

■ Les Restos du cœur

Créée en 1985, « Les Restaurants du Cœur – les relais du Cœur » (connue sous le nom « les Restos du Cœur ») est une association reconnue d'utilité publique, régie par la loi du 1er janvier 1901. Elle a pour but d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action de lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes.

Accès aux droits, à l'information juridique et à la santé, accompagnement budgétaire, ateliers de français, accès à la culture et aux loisirs, départs en vacances ; les activités d'aide à la personne développées au sein des associations départementales sont nombreuses pour répondre à cet objectif.

■ Suivre

Site internet [Restos du cœur](#)

Réseaux sociaux :

[Facebook](#)

[X](#)

[LinkedIn](#)

[Youtube](#)

[Instagram](#)

[Tik Tok](#)

■ La Carsat Alsace-Moselle et la Carsat Nord-Est

Organismes de Sécurité sociale à compétence régionale, de droit privé exerçant une mission de service public, elles assurent leurs missions sous l'égide de deux caisses de tutelle : la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (l'Assurance Retraite) et la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (l'Assurance Maladie). Depuis leur siège social situés respectivement à Strasbourg et à Nancy et au travers de leur réseau d'agences retraite, antennes prévention et services sociaux, elles renseignent et conseillent les assurés ainsi que les entreprises de leur circonscription respective.

4 missions au service d'une grande idée, la solidarité :

- Préparer et payer la retraite par répartition,
- Accompagner les assurés fragilisés par un problème de santé,
- Contribuer à la préservation de l'autonomie et au maintien à domicile,
- Prévenir les risques professionnels.

■ Suivre

Carsat Alsace-Moselle

Site internet [Carsat Alsace-Moselle](#)

Réseaux sociaux :

[X](#)

[LinkedIn](#)

[YouTube](#)

Carsat Nord-Est

Site internet : [Carsat Nord-Est](#)

Réseaux sociaux :

[Facebook](#)

[X](#)

[LinkedIn](#)

[YouTube](#)